



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MARDI 12 MAI 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mardi 12 mai 2015

Sur convocation en date du 30 avril 2015, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mardi 12 mai 2015, à 9 h 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion et Maire de Thorigné-Fouillard.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
BERNARD Jean-Jacques	Président du Centre de Gestion , Maire de THORIGNÉ-FOUILLARD
LE COZ Louis	1 ^{er} Vice-Président du Centre de Gestion , Adjoint au Maire de REDON
LAHAYE Patrick	2 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion , Adjoint au Maire de LA BOUËXIÈRE , qui a <u>REÇU POUVOIR de M^{me} Marie-Pierre RANSONNETTE</u>
LE BLOND Grégoire	3 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion , Maire de CHANTEPIE , qui a <u>REÇU POUVOIR de M. Hubert CHARDONNET</u>
LE FUR Christine	Membre du Bureau du Centre de Gestion , Adjointe au Maire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
LAUNAY Alain	Membre du Bureau du Centre de Gestion , Maire de PLEURTUIT
DURAND Joseph	Membre du Bureau du Centre de Gestion , Adjoint au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT
CLOSSAIS Claudine	Maire d' ANTRAIN
de la VERGNE Aude	Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG , Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
GORRÉ Gérard	Adjoint au Maire de LE CROUAIS
MARÉCHAL Joseph	Adjoint au Maire de LE PERTRE , qui a <u>REÇU POUVOIR de M^{me} Maryanick MÉHAIGNERIE</u>
PÉTARD-VOISIN Chantal	Adjointe au Maire de LE RHEU
PIEDVACHE Bernard	Maire de BOISGERVILLY
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
HARDY Jean-Pierre	Vice-Président de FOUGÈRES COMMUNAUTÉ , Maire de Saint-Sauveur-des-Landes
LEFEUVRE Michel	Vice-Président de SAINT-MALO AGGLOMÉRATION , Maire de La Ville-ès-Nonais, qui a <u>REÇU POUVOIR de M^{me} Michèle LOMBARDIE</u>
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
HAKNI-ROBIN Béatrice	Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE
LEFEUVRE André	Vice-Président du CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE , Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique - Conseiller Municipal de Pleugueneuc

SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
CARIO Jean	Conseiller Municipal de PIPRIAC , suppléant de M. Joseph MARÉCHAL
DEIN Daniel	Maire d' ORGÈRES , suppléant de M. Jean-Jacques BERNARD
FOUGLÉ Alain	Maire de FEINS , suppléant de M. Patrick LAHAYE
HERVÉ Pascal	Maire de BAZOUZES-LA-PÉROUSE , suppléant de M. Louis LE COZ
MONNIER Robert	Maire de SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN , suppléant de M^{me} Marie-Hélène DAUCÉ
PAIRÉ Nicole	Maire de RIMOU , suppléante de M^{me} Claudine CLOSSAIS
AUTRES PARTICIPANTS	
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
BEAUCOUDRAY Philippe	Responsable du service « Technologies de l'Information »
ENDEWELT Élise	Responsable du service « Conseil et Développement »
GAUBERT Séverine	Responsable du service « Statuts - Rémunération »
JACQUET Nathalie	Responsable du service « Concours - Examens »
LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »
RÉGNAULT Christèle	Responsable du service « Mobilité - Emploi - Compétences »
BELLITI Laurence	Coordinatrice de la Direction Générale
JEGOU Gwénaëlle	Assistante de Direction
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
SIMON-GLORY Évelyne	4 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion , Maire de PLESDER
MORICE Marie-Christine	Membre du Bureau du Centre de Gestion , Maire d' ÉTRELLES
DAUCÉ Marie-Hélène	Maire de ROMILLÉ
GOURRONC Philippe	Maire de GOVEN
MÉHAIGNERIE Maryanick	Maire de BALAZÉ , qui a DONNÉ POUVOIR à M. Joseph MARÉCHAL
PERRAULT Ghislaine	Adjointe au Maire de MONTERFIL
PITRE Marie-Odile	Adjointe au Maire de DINARD
ROBIN Didier	Maire de TRESSÉ
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
RANSONNETTE Marie-Pierre	Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ , Adjointe au maire de Liffré, qui a DONNÉ POUVOIR à M. Patrick LAHAYE

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
PATAULT Anne	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE , Conseillère Municipale de Renac
ROUAUX Claudia	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE , Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
CHARDONNET Hubert	Adjoint au Maire de la Ville de RENNES , qui a DONNÉ POUVOIR à M. Grégoire LE BLOND
LOMBARDIE Michèle	Adjointe au Maire de la Ville de SAINT-MALO , qui a DONNÉ POUVOIR à M. Michel LEFEUVRE
ABLAIN Patrice	Adjoint au Maire de la Ville de FOUGÈRES
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
HISOPE Yves	Représentant du CA du SDIS 35 , Maire de Gennes-sur-Seiche
PICHOT Franck	Représentant du CA du SDIS 35 , Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Municipal de Pipriac
SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
BOUCHER Marie-Claire	Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault , suppléante de M. Joseph DURAND
CABANIS Florence	Adjointe au Maire de PACÉ , suppléante de M^{me} Maryanick MÉHAIGNERIE
CROCQ André	Maire de CHAVAGNE , suppléant de M. Bernard PIEDVACHE
DAVID Delphine	Maire de MONTFORT-SUR-MEU , Conseillère Régionale, suppléante de M^{me} Évelyne SIMON-GLORY
LAVASTRE Isabelle	Maire de GAHARD , suppléante de M^{me} Christine LE FUR
LE MEN Brigitte	Maire de MONTGERMONT , suppléante de M^{me} Chantal PÉTARD-VOISIN
MÉNARD Gilbert	Maire de LE SEL-DE-BRETAGNE , suppléant de M. Philippe GOURRONC
MÉNARD Joseph	Maire de OSSÉ , suppléant de M. Grégoire LE BLOND
MONNERIE Philippe	Maire de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE , suppléant de M. Didier ROBIN
PLOUHINEC Albert	Maire de CESSON-SÉVIGNÉ , suppléant de M^{me} Aude de la VERGNE
RAULT Henri	Maire de CHAUVIGNÉ , suppléant de M. Gérard GORRÉ
RUELLO Jacques	Maire de CINTRÉ , suppléant de M^{me} Marie-Christine MORICE
SOLIER Marie-Élisabeth	Maire de MONT-DOL , suppléante de M^{me} Odile PITRE
THÉBAULT Yves	Maire de BAIN-DE-BRETAGNE , suppléant de M^{me} Ghislaine PERRAULT
THOMAS Pierre	Maire de SAINT-OUEN-DES-ALLEUX , suppléant de M. Alain LAUNAY
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
CHARLOT Anne	Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ , Adjointe au Maire de Vitré, suppléante de M. Michel LEFEUVRE
GAUTIER Michel	Vice-Président de RENNES MÉTROPOLE , Maire de Betton, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine, suppléant de M. Jean-Pierre HARDY
RENOUL Michel	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de REDON , Maire de Langon, suppléant de M^{me} Marie-Pierre RANSONNETTE

AUTRES PARTICIPANTS	
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE	
DORÉ André	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
SOYER Sylvie	Responsable du service « Conditions de Travail »

Monsieur Bernard PIEDVACHE est désigné comme Secrétaire de Séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mardi 12 mai 2015

PROCÈS-VERBAL

Jean-Jacques BERNARD, Président, adresse ses félicitations aux nouveaux Conseillers Départementaux élus ou réélus lors des dernières élections et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants du Département et du SDIS 35 au Conseil d'Administration :

- ♦ **Madame Béatrice HAKNI-ROBIN**, Vice-Présidente du Conseil Départemental **représentant le Département au CDG 35**,
- ♦ **Monsieur André LEFEUVRE**, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique et Conseiller Municipal de Pleugueneuc, Vice-Président du Conseil Départemental **représentant le Département au CDG 35**,
- ♦ **Monsieur Franck PICHOT** (excusé), Conseiller Municipal de Pipriac, Vice-Président du Conseil Départemental **représentant le CA du SDIS au CDG 35**,
- ♦ **Monsieur Yves HISOPE** (excusé), Maire de Gennes-sur-Seiche, **représentant le CA du SDIS au CDG 35**,
- ♦ **Madame Aude de la VERGNE**, Adjointe au Maire de Châteaubourg, Conseillère Départementale, **administratrice du CDG 35**,
- ♦ **Monsieur Michel GAUTIER** (excusé), Maire de Betton, **administrateur du CDG 35**.

Il souligne la représentation géographique très large au sein du Conseil d'Administration. Le Président invite ensuite les administrateurs et les fonctionnaires du CDG 35 à se présenter brièvement lors d'un tour de table.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 35.

Monsieur Bernard PIEDVACHE est désigné comme secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Jacques BERNARD, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 19 mars 2015.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 19 mars 2015 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

1. ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Sur l'invitation du Président BERNARD, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
02/03/15	Conseil de discipline régional de recours	JJB		JPH - LZ	SG
04/03/15	Conseil de discipline	JJB	ESG		SG
05/03/15	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
09/03/15	Rencontre thématique CT locaux		PL	JMP	SG
10/03/15	Conseil de discipline	JJB	ESG		SG
17/03/15	Réunion de préparation CAP	JJB	ESG		SG
17/03/15	Ouverture Prémicol	JJB	PL	JPH - JMP	CR
19/03/15	Conseil d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
23/03/15	Entretiens de recrutement service Conseil et Développement et service Conditions de Travail	JJB	GLB	JPH	
23/03/15	Commissions Administratives Paritaires	JJB	ESG	JMP	SG
24/03/15	Commission de réforme		GLB		SS
30/03/15	Conseil de discipline	JJB			SG
01/04/15	Rencontre Coopération Informatique GO + et Alliance Informatique à Paris	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
07/04/15	Épreuve écrite attaché principal 2015		LLC		NJ
16/04/15	Réunion des Présidents des CDG Bretons (au CDG 56)	JJB		JPH - JMP	
27/04/15	Rencontre thématique « la compensation du handicap »		GLB	JMP	SS
28/04/15	Carrefour régional des mobilités inter et intra Fonction Publique	JJB	PL	JPH - LZ - JMP	CR
30/04/15	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	LL
05/05/15	Instance du Personnel	JJB	PL - ESG	JPH	LL
11/05/15	Instance de suivi et de Développement Coopération Concours Grand-Ouest (au CDG 35)	JJB	LLC	JPH - LZ	NJ
12/05/15	Conseil d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - LZ - JMP	Tous les chefs de service

J.J. BERNARD (JJB) - L. LE COZ (LLC) - P. LAHAYE (PL) - G. LE BLOND (GLB) - E. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. HUBY (JPH) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - E. ENDEWELT (EE) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)

À la lecture des dates de l'activité de l'exécutif, des informations complémentaires sont notamment apportées sur les points suivants :

- **Les réunions des Conseils de Discipline ainsi que des Commissions Administratives Paritaires et Comité Technique** : une vigilance doit être apportée sur la participation des élus à ces instances. En effet, leur mobilisation est importante afin d'éviter les problèmes de parité.

- **Le Carrefour Régional des mobilités inter et intra Fonction Publique organisé à l'initiative de l'État à destination des agents des trois fonctions publiques le 28 avril dernier** : cette manifestation inédite a rencontré un réel succès. Le thème de la mobilité professionnelle a attiré plus de 600 agents venus chercher des informations sur les passerelles de mobilité auprès des 30 administrations représentant les trois versants de la fonction publique.
Au total, plus de 850 personnes (agents et exposants) se sont croisées lors de ce premier carrefour de la mobilité professionnelle dans la fonction publique.
Les quatre CDG bretons y ont tenu un stand commun qui a accueilli 160 personnes en quête d'informations sur des sujets comme le détachement, le changement de collectivité ou de filière, la formation, la reconversion, la mobilité géographique...
Trois tables rondes ont été organisées : « Mobilité et égalité professionnelle entre les hommes et les femmes », « Handicap et mobilité professionnelle », et « Mobilité : règles et opportunités ».

La ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, Marylise LEBRANCHU, avait fait le déplacement pour encourager la mobilité et présenter les propositions du gouvernement, dans le cadre de la négociation "Avenir de la fonction publique". Accueillie par Jean-Jacques BERNARD, l'ancienne vice-présidente de la région Bretagne a constaté la mobilisation des services pour le succès de la manifestation. Monsieur le Président a mis en évidence l'esprit de décroisement et de mutualisation qui habite le Village des collectivités et l'ensemble de ses structures. Il a insisté sur les précautions à prendre lors des mouvements de personnel liés aux réorganisations administratives et souligné le rôle de facilitateur du CDG 35 en tant que « tiers de confiance ».

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.

2. MARCHÉ PUBLIC : marché n° 2014-09 « Hébergement des applications du CDG 35 »

Sur l'invitation de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Jean-Paul HUBY rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération n° 15-23 du 19 mars 2015, ils ont donné délégation à Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de la décision suivante :

- **Marché n° 2014-09 : « Hébergement des applications du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine »**
 - **Montant du marché** : 50 000.00€ H.T par an
 - **Durée du marché** : 1 an renouvelable trois fois
 - **Type du marché** : marché à bons de commande
 - **Date de notification** : 24 mars 2015
 - **Titulaire du marché** : ALKANTE (Noyal-sur-Vilaine)

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette décision.

LA THÉMATIQUE

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

Jean-Jacques BERNARD, Président, signale que la thématique, qui fait l'essentiel de la réunion, sera présentée en binôme par les Vice-Présidents et les responsables pour les services de leurs compétences.

Il développera, le concernant, l'activité des élus et de la direction générale ainsi que les services « Ressources » et « Conseil et Développement » et sera assisté des membres de la Direction Générale et des responsables de ces services.

1. LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

Comme toutes les années et conformément à l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration est invité à approuver le rapport annuel d'activité de l'établissement pour l'année écoulée. Les administrateurs sont ainsi en mesure d'effectuer une évaluation du fonctionnement du Centre, afin de vérifier s'il est conforme à leurs orientations.

Ce document, produit par les services, présente une portée essentiellement technique avec de nombreux tableaux de bord et des séries chronologiques permettant des comparaisons sur plusieurs années. Cette fonction d'annales amène également à y insérer les listes actualisées des participants aux différentes instances du CDG 35.

Le rapport annuel 2014 est présenté de la manière suivante :

• L'ACTIVITÉ DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Le Bilan 2008 - 2014
- Degré d'avancement du C.P.O.M. 2008 - 2014 au 31 décembre 2014
- Le nouveau Conseil d'Administration (représentation, orientations stratégiques...)
- L'accueil des nouveaux élus communaux et intercommunaux
- Les réponses aux sollicitations des organismes de contrôle (IGA, CRC)
- Le management des services et les missions transversales
- Le niveau national (la FNCDG)
- Les actions et coopérations inter CDG

• LES SERVICES

○ **STATUTS - RÉMUNÉRATION**

- La carrière
- La retraite
- Les commissions administratives paritaires
- Le comité technique
- Le droit syndical
- La rémunération

○ **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- La médecine préventive
- La prévention des risques professionnels
- La mission handicap
- Les instances consultatives
- Le contrat d'assurance des risques statutaires

○ **CONCOURS - EXAMENS**

- Le pilotage de la Coopération Interrégionale Concours Grand-Ouest intégrée
- La coopération régionale
- L'organisation des opérations dans le cadre de la programmation régionale ou inter-régionale
- Les aspects transversaux d'organisation

○ **MOBILITÉ - EMPLOI - COMPÉTENCES**

- Transparence et équilibre du marché de l'emploi
- Prestations en matière de recrutement
- Développement de la pépinière de candidats à la Fonction Publique Territoriale

○ **RESSOURCES**

- Les ressources humaines – La documentation
- L'information - La communication
- L'accueil - La logistique
- Les finances - Les marchés Publics
- Les systèmes d'information internes du CDG 35

○ **CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT**

- Le conseil en organisation
- Le dispositif d'aide aux agents en difficulté
- L'administration numérique
- L'accompagnement de projets
- Les missions

○ **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

- La Coopération Informatique « Grand-Ouest Plus »

Ce document est communicable aux collectivités qui en font la demande.

Une présentation succincte de chacun des services est réalisée à l'aide du diaporama figurant ci-après.



Jean-Paul HUBY précise que le premier projet d'établissement au CDG 35 date de 20 ans et que les autres CDG bretons s'engagent désormais dans des démarches similaires.

Le Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens est désormais une constante importante pour les services du CDG. Il permet d'alimenter les réflexions par des journées de travail (membres de la direction générale, chefs de service, cadres). Par ailleurs, des tableaux réguliers permettent un suivi quant à l'évolution des objectifs et donc une communication subséquente.

Monsieur le Président souligne que, lors du mandat précédent, le souhait d'un rapprochement des services de santé au travail des grandes collectivités du département avait été émis mais que, malheureusement, ce projet n'avait pu aboutir. Il souhaite que ce dossier puisse être réexaminé au cours de ce mandat.



Monsieur le Président précise que toutes les collectivités territoriales du département sont désormais représentées au sein du Conseil d'Administration.

Il est également rappelé l'élection du Président au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des CDG en remplacement de Monsieur HAIGRON.



Le Président BERNARD signale que le CPOM 2014-2020 fera l'objet de la thématique de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du 25 juin.



Laurent ZAM et Jean-Michel PAVIOT font un point sur le forum « Parlons RH » du 20 juin 2014 et les ateliers proposés au cours du 2nd semestre ainsi que sur la participation du CDG aux Universités des Maires organisées par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine. Un livret de présentation des offres du CDG a été remis aux participants. Les ateliers RH ont abordé des problématiques transversales comme les relations élus/agents, la maîtrise des effectifs, les conditions de travail...



Monsieur le Président BERNARD, assisté du Directeur Général des Services, fait un état des lieux du rapport de l'IGA sur l'organisation et les missions des CDG et du CNFPT et précise les points suivants :

- caractère très hétérogène des CDG ;
- préconisation d'un socle obligatoire pour toutes les collectivités ;
- prélèvement direct par les CDG de la cotisation « Concours » ;
- simplification des rapports entre CDG et CNFPT ;
- renforcement des coopérations ;
- maintien du seuil d'affiliation à 350 agents ;
- schémas de mutualisation recommandés ;
- situations financières globalement excédentaires des CDG.

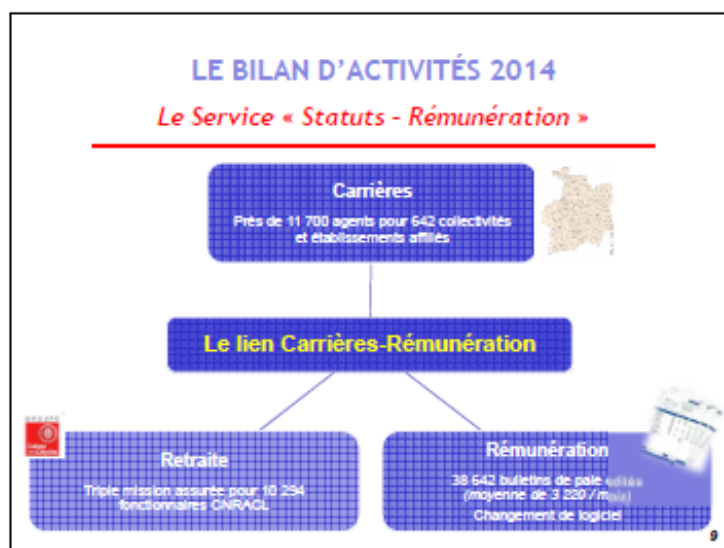
Il est précisé que l'IGA est favorable à l'évolution des CDG ainsi qu'à leur régionalisation avec la création d'antennes départementales.

S'agissant du contrôle sur place de la Chambre Régionale des Comptes, celui-ci a essentiellement porté sur les concours et s'est terminé par un examen des dossiers du personnel. La rencontre du 5 mai avec les magistrats a été positive et leur rapport définitif, qui devrait nous parvenir à l'automne, ne devrait pas relever de dysfonctionnements importants. Il signale toutefois les recommandations probables sur l'assujettissement à la TVA de certaines prestations facultatives (exemple : médecine). Béatrice HAKNI-ROBIN s'interroge sur les possibilités de faire porter certaines activités par une Société Publique Locale (SPL) afin d'éviter les taxations importantes.

Monsieur le Président s'interroge sur la création de structures dédiées (GIP) pour l'informatique par exemple. En effet, il n'existe pas de support juridique lorsque le CDG intervient au bénéfice des collectivités en matière de logiciels. Il estime que la question de la TVA est cruciale et qu'il convient de travailler sur le sujet.



En l'absence d'Évelyne SIMON-GLORY excusée pour raison de santé, la présentation est effectuée par Patrick LAHAYE, assisté de Séverine GAUBERT.



L'année 2014 a été marquée par le changement de deux applications : Carrières et Rémunération, ainsi que par le reclassement indiciaire des agents de catégorie C et de certains de catégorie B. De plus, le conseil statutaire a été fortement sollicité.

S'agissant de la retraite, la nouvelle mission a été déployée avec des ateliers collectifs qui ont rencontré un fort succès.



2014 fut une année dense pour le dialogue social avec les élections professionnelles dont le scrutin s'est déroulé le 4 décembre 2014. Les CAP comptaient 10 701 électeurs (pour les 3 catégories confondues) et le CT 6 118. Il faut noter qu'un seul tour a été nécessaire en l'absence de besoin de quorum et qu'aucun recours contentieux n'a été déposé. Il convient toutefois de souligner la baisse de la participation et les difficultés à mobiliser les candidats.

Concernant la discipline, 14 saisines ont été déposées (contre 6 en 2013) et le service a connu une très forte demande en matière de précontentieux.

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

**La présentation du service
« CONDITIONS DE TRAVAIL »**

Par Monsieur Grégoire LE BLOND, Vice-Président ayant pour attributions la Santé au travail : prévention et instances médicales ainsi que la présidence de la Commission de Réforme.

Assisté de Jean-Michel PAVOT, Secrétaire Général (en l'absence de la Responsable du Service, Sylvie SOYER)

Le bloc contient une photo de Grégoire LE BLOND, une photo de Jean-Michel PAVOT et une photo de Sylvie SOYER. Le numéro 11 est en bas à droite.

Grégoire LE BLOND présente les excuses de Sylvie SOYER, responsable du service, absente pour raisons professionnelles (réunion à Paris).

Il tient également à associer et à remercier Joseph DURAND qui était Président de la Commission de Réforme et en charge de l'activité « Santé au Travail » durant le premier semestre 2014.



4 369 visites médicales ont été réalisées en 2014 (absence de 2 médecins sur 4 une partie de l'année). La pénurie de médecins reste un problème récurrent. Il est également constaté une dégradation des conditions de travail (montée des risques psychosociaux et recrudescence des maladies professionnelles).

Le service a connu une montée en puissance des demandes de document unique et des études ergonomiques ainsi qu'une évolution du dispositif FIPH concernant les financements.

6 actions de sensibilisation ont été menées au cours de l'année écoulée avec une participation de 316 personnes (participation variable selon les thèmes avec présence plus importante sur ceux liés aux problématiques psychiques et aux RPS).



317 dossiers ont été examinés en Commission de Réforme au cours de 6 séances, dont 58 % pour les collectivités adhérentes. La gestion du secrétariat du Comité Médical départemental est intervenue avec effet au 1^{er} janvier 2014. 10 réunions se sont déroulées pour 889 dossiers (32 % en psychiatrie, 21 % en cancérologie notamment).

Une rencontre relative à la mise en place des CHSCT s'est tenue en octobre avec 67 participants représentant 46 collectivités sur les 54 devant mettre en place cette instance.

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance en fin d'année 2015, la consultation en vue de son renouvellement a débuté à l'automne 2014.

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

**La présentation du service
« CONCOURS - EXAMENS »**



Par Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président ayant
pour attributions les Coopération Concours
Grand-Ouest et Informatique GO +



Assistée de la Responsable du Service, Nathalie JACQUET

14

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

Le Service « Concours - Examens »

Coopération
Interrégionale
Concours Grand-
Ouest Intégrée

Instance de suivi et de
développement réunie
en mai et octobre
Commission technique
de planification au COG
ET le 1^{er} juillet
Instance stratégique de
développement à
Quimper le 13 novembre
Excédent d'exercice de
436 000 €
Esquisse budget annuelle
2015 : + 2 000 000 €

Les Coopérations

Principaux Indicateurs	
N° postes ouverts	490
N° candidats inscrits	10 472
N° intervenants sollicités	565
N° réunions de jurys	25
N° jours épreuves écrites	9
N° jours épreuves admission	87,5
N° lauréats	648

Coopération
régionale
Concours

Pilotage collégial
tournant entre les 4 COG
bretons
(COG 22 en 2014)
2 réunions techniques en
mai et décembre
Excédent d'exercice de
près de 430 000 €
Esquisse budget annuelle
2015 : + 1 000 000 €

15

Monsieur LE COZ rappelle que ce service comporte une coopération interrégionale Concours qui représente les 14 CDG du Grand-Ouest et une coopération régionale représentant la Bretagne.

Il est rappelé l'importance du transfert des concours du CNFPT qui a été relevé haut la main depuis 5 ans malgré toutes les difficultés inhérentes à ce type d'activités. L'organisation du service et la rigueur professionnelle des agents ont permis d'éviter les contentieux.

Monsieur LE COZ tient à féliciter et à remercier le service.

Sont également évoqués la question récurrente des « reçus / collés » (pas si nombreux si l'on tient compte des réorientations et des multi-réussites) ainsi que le taux d'absentéisme très important, même en interne.



L'année 2014 a vu la réalisation de trois nouvelles plaquettes d'information ainsi que la participation à la mission de l'Inspection Générale de l'Administration pour dresser le bilan du transfert des concours.

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

**La présentation du service
« MOBILITÉ - EMPLOI - COMPÉTENCES »**

Par Monsieur Patrick LAHAYE,
Vice-Président ayant pour attributions
les Carrières et parcours des agents (SMEC)
et la présidence du Comité Technique

Assisté de la Responsable du Service, Christèle RÉGNAULT

17

Patrick LAHAYE rappelle les missions principales du service :

- rapprocher les offres des collectivités des demandeurs d'emploi et de mutation,
- assurer la transparence et l'équilibre du marché de l'emploi à travers la tenue de la bourse de l'emploi et les études sur les effectifs et les mouvements,
- accompagner les collectivités sur les procédures de recrutement,
- faciliter l'insertion et l'accès aux postes en collectivités grâce aux préparations et formations avant emploi (rôle de pépinière).



Il est rappelé le principe de publicité obligatoire des offres et déclarations de vacances de poste pour l'ensemble des collectivités du département.

À noter qu'il n'y a pas eu de diminution des recrutements en Ile-et-Vilaine au cours de l'année passée. 20 % des offres correspondent à des créations sur la filière animation (rythmes scolaires).

Le bilan de l'emploi a été réalisé à partir des données de la bourse de l'emploi et des bilans sociaux.

Les CDG et le CNFPT travaillent sur des problématiques liées à l'emploi, à l'organisation des collectivités. Ces travaux servent ensuite de base pour la préparation des rencontres régionales avec les grandes collectivités. La prochaine CREF se tiendra le 22 octobre à Saint-Brieuc.

Axes de travail 2014, le CDG 35 est pilote ou co-pilote sur :

- la création d'un observatoire régional de l'emploi,
- le développement des viviers de compétences techniques,
- l'accompagnement de la mutualisation,
- la promotion de l'apprentissage : rendez-vous régional programmé le 5 décembre 2014 à Carhaix, mais reporté faute de participants,
- les actions en faveur de la mobilité,
- la coordination du mouvement vers l'e-administration,
- le développement de nouveaux modes de recherches de candidatures,
- le développement d'un réseau régional des DRH.



Remplacement/Renfort :

Placement d'agents opérationnels pour pallier aux absences et aux besoins supplémentaires dans les collectivités.

Rôle de tremplin de cette activité confirmé en 2014 : 79 départs en collectivités et 166 recrutements = > turn-over positif.

Nouveauté 2014 : mise en place de tarifs réduits pour remplacements longs et pour les collectivités qui accueillent des stagiaires : 111 collectivités bénéficiaires.

Portage de contrat :

Externalisation de la gestion administrative et financière : 102 agents gérés en 2014 pour 31 collectivités.

Experts à temps partagé :

Spécialistes proposés aux collectivités dans une démarche de mutualisation : informaticiens, chargé de mission rythmes scolaires, responsable de service technique, secrétaire de mairie.

Conseil en recrutement :

Analyse du besoin avec la collectivité, recherche de candidats, aide à l'évaluation des compétences et à la sélection. 18 accompagnements en 2014 sur postes variés, une dizaine sur poste à responsabilité (DGS ou responsable de service).

Promotion des métiers et information du public lors de salons, réunions avec partenaires de l'emploi, de la formation : 60 interventions, plus de 2 000 personnes informées, 300 en situation de handicap.

Formation et préparation aux missions :

Licence pro MAT + Technique, Prémicol, Ameep = 81 personnes formées aux métiers territoriaux.

Nouveauté 2014 : Ameep avec 15 agents de maintenance des équipements et des espaces publics formés et affectés en collectivités : 5 recrutés sur poste permanent en collectivités, 1 service de l'état, les autres en missions.

Conseil en mobilité :

18 agents suivis dans le cadre de la prestation et de la cellule de reclassement. + Suivi des DGS en décharge de fonction et l'accompagnement des collectivités sur ces démarches.

Patrick LAHAYE rappelle la nécessité d'accueillir des stagiaires en collectivité dans le cadre de leur formation pour des mises à disposition optimales ultérieures.





Ressources humaines :

- Forts besoins de recrutement temporaires comme permanents compte tenu des mouvements de personnels, des innovations lancées (DAAD, dématérialisation) ou des besoins précis (élections professionnelles, logiciel paie-carrière, bilan social).
- 26 procédures de recrutement réalisées (6 sur postes permanents / 20 sur postes non permanents).
- 109 agents au 31/12/2014 (86 sur postes permanents dont 7 agents non titulaires / 23 agents non titulaires sur postes non permanents).

Information-Communication :

- Activité importante du portail www.cdg35.fr, avec 65 000 visiteurs uniques / mois en moyenne et des publications nombreuses : 150 actualités et 35 focus sur internet / 110 actualités et 20 focus sur intranet.
- Évolution du portail et de la GED : harmonisation des collections (500 documents) et préparation du projet de plateforme d'échanges de documents.
- Communication institutionnelle marquée par l'accueil des nouveaux élus (journée et rencontres « Parlons RH ») et le renouvellement du conseil d'administration.

Accueil-Logistique :

- Soutien aux activités des services : savoir suivre et s'adapter aux évolutions de l'établissement et des services (nouveaux dossiers, actualités spécifiques, nouveaux agents...).
- Suivi du dossier Sécurité-incendie et notamment la préparation de la visite de la Commission de sécurité le 13 novembre 2014.
- Participation aux dossiers de copropriété et notamment le renouvellement du marché d'exploitation du restaurant du Village (exploité par API restauration depuis janvier 2015).



Systèmes d'information internes :

- L'année 2014 a été marquée par une réflexion importante sur les systèmes d'information internes, autant du point de vue des infrastructures que des outils applicatifs (2 études menées). Ceci a abouti à la création d'une activité dédiée, au recrutement d'une responsable d'activité en octobre 2014 et à la décision d'un projet majeur de « structuration et de stabilisation du système d'information » (lancement en janvier 2015).

Finances-Marchés publics :

- Activité soutenue en suivi des contrats et marchés publics (12 procédures), avec des dossiers spécifiques concernant notamment les acquisitions de logiciels (gestion du temps, paie-carrière, cotisations).
- Gestion budgétaire : préparation et exécution (5 965 titres et 4 178 mandats) des 4 budgets avec un travail d'analyse (coûts, tarifs, cotisations y compris des collectivités adhérentes).
- Projets importants à mener : passage au PES V2, préparation de la dématérialisation, travaux sur variance 2...





Conseil en organisation :

- Études d'organisation globales ou partielles visant à comprendre les difficultés d'une organisation et à y apporter des solutions.
- Accompagnements visant à apporter des démarches et des méthodes à des collectivités pour mener leurs projets (réorganisations, mise en place d'outils et procédures RH ou métier).
- Conseils ponctuels en matière d'organisation, management, gestion des RH.

96 sollicitations (+ 47 % par rapport à 2013) ; 60 % études et accompagnements / 40 % conseils ponctuels ; équilibre dans les différentes strates de collectivités.

Augmentation des missions longues ; demandes d'accompagnement par les consultants du CDG ; domaines métier en forte croissance sur le périscolaire et les systèmes d'information ; domaines qui évoluent et se développent : mutualisation-fusion-dissolutions, projets RH statutaires, projets RH GPEC.

Administration numérique :

Activité démarrée début 2014 suite à la déclaration d'intention de partenariat adoptée en avril 2013 entre les 4 CDG Bretons, le CNFPT et le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Les missions :

- Accompagner les projets de dématérialisation imposés aux collectivités (PES V2, signature électronique) et ceux à venir (archivage électronique, marchés publics)
- Des modules « standard » sont développés en lien avec Mégalis pour apporter un relai de terrain à l'action du syndicat mixte : module 1 - la dématérialisation de la chaîne comptable, module 2 - la télétransmission des actes, module 3 - la dématérialisation des marchés publics, module 4 - la démarche « 100 % dématérialisation ».

37 sollicitations émises, donnant lieu à 19 accompagnements de terrain.

Dispositif d'Aide aux Agents en Difficulté (DAAD) :

Activité démarrée début 2014 suite aux délibérations du CA de mai 2013.

Les missions :

- Le psychologue du travail accompagne individuellement ou collectivement les agents en situation de difficulté professionnelle (relations, communication, compétences...).
- L'assistante sociale aide à la résolution des difficultés d'ordre personnel et professionnel (famille, logement, santé, budget...).

Un volume de sollicitations important : 130 demandes en 2014 réparties également entre les deux intervenants. Une réponse appréciée des collectivités et des services du CDG 35, comme un relai et un recours dans des situations sensibles socialement ou professionnellement.

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

**La présentation du service
« TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION »**



Par Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président ayant pour attributions les Coopérations Concours Grand-Ouest et Informatique GO +

Assisté du Responsable du Service, Philippe BEAUCLUDRAY



25

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2014

Le Service « Technologie de l'Information »

La Coopération Informatique GO +

Avancées sur la production

Quasiment tous les modules produits par le développeur

Enjeu sur l'interopérabilité avec les autres éditeurs



Gestion des retraits de CDG

Départ de 3 CDG

Procédures contentieuses en cours pour les « tickets de sortie »

26

La Coopération Informatique GO + est un sujet difficile.

2014 a été une année importante pour la fin de production de 4 applications : Instances Paritaires, Comptabilité Analytique, Missions Temporaires et Carrières. Depuis des années, le service d'études produit des milliers de pages à développer dans un système d'information intégré.

C'était également une année de transition pour passer, de manière active, à la phase d'exploitation. Les moyens internes ont donc été réorganisés dans cet objectif.

Monsieur le Président BERNARD adresse ses remerciements à l'ensemble des services du Centre ainsi qu'à la Direction Générale pour le travail réalisé. Ce bilan permet, au travers de sa présentation, d'avoir un aperçu de toute l'ampleur de l'activité du CDG 35 au cours de l'année 2014.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le bilan d'activités 2014.

LES DOSSIERS EN COURS

1. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Président BERNARD apporte aux membres du Conseil d'Administration une information sur le déroulement de la procédure disciplinaire en cours à l'encontre de Madame Gwénola GENDRON, agent titulaire du CDG 35, en raison d'une agression physique sur une collègue le 17 juin 2014.

Une sanction disciplinaire de révocation a été prononcée le 4 novembre 2014, sur avis favorable du conseil de discipline de 1^{er} niveau.

L'agent a contesté cette sanction devant le conseil régional de recours, alors même qu'elle venait de reconnaître les faits dans le cadre d'une procédure de composition pénale. Le conseil de discipline de recours s'est réuni le 2 mars 2015 et a émis « un avis favorable à une exclusion temporaire de fonctions de 18 mois assortie d'un sursis de 12 mois ».

Compte tenu de l'avis du conseil du 1^{er} niveau et du déroulement de la procédure, il apparaît que cette sanction n'est pas proportionnée à la gravité des faits établis. Aussi, est-il proposé de déposer une requête en annulation de cet avis du Conseil de discipline de recours auprès du Tribunal administratif compétent.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- ♦ de donner délégation à Monsieur le Président pour représenter le CDG 35 en justice (*article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice*) concernant la procédure disciplinaire en cours et de l'autoriser à déposer une requête en annulation de l'avis du Conseil de Discipline de Recours auprès du Tribunal Administratif ;
- ♦ de retenir dans cette procédure le cabinet d'avocats COUDRAY, sis 1 rue Raoul Ponchon à RENNES ;
- ♦ de prévoir au budget de l'exercice les dépenses liées à ce contentieux.

2. COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE : désignation d'un « délégué local élu »

Monsieur le Président BERNARD rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération n° 14-104 du 2 décembre 2014, ils ont décidé de l'adhésion du Centre de Gestion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Une convention d'adhésion à cet organisme a été signée par le Centre de Gestion. Dans le cadre de cette convention, il est prévu, notamment, la désignation d'un représentant de l'assemblée des élus appelé « délégué local élu ».

Monsieur BERNARD demande s'il y a des candidats.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose un vote à main levée, proposition qui est acceptée par les administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de Monsieur Grégoire LE BLOND, Vice-Président du Centre de Gestion en charge de la « santé au travail », en qualité de délégué local élu pour représenter le Centre de Gestion au sein du Comité National d'Action Sociale.

3. COMITE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL : représentants des collectivités

Désignation des remplaçants de M^{mes} SOUEF et LASTENET

- Références :**
- article 32 de la loi n° 84-53 du 26.01.84,
 - article 4 du décret n° 85-565 du 30.05.85
 - articles 5 et 6 du décret n° 2011-2010 du 27.12.11

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration L'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 dispose notamment que « les membres du Comité Technique Départemental, placé auprès du Centre de Gestion, sont désignés par le Président du Centre parmi les membres du Conseil d'Administration issus des collectivités ou d'établissements affiliés ayant moins de cinquante agents et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du Centre de Gestion ».

Considérant que Madame LASTENET, membre titulaire de l'Instance, a muté hors du département, il y a lieu que le Président du Centre de Gestion procède à la désignation d'un membre titulaire, pour le reste du mandat.

Considérant que Madame SOUEF, membre suppléant de l'Instance, a mis fin à son activité, il y a lieu que le Président du Centre de Gestion procède à la désignation d'un membre suppléant pour le reste du mandat.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les désignations suivantes :

- ♦ **en tant que membre titulaire, de Monsieur POTTIER, Directeur des Services Techniques de la commune de Saint-Méloir-des-Ondes, actuellement membre suppléant, pour le remplacement de Madame LASTENET.**
- ♦ **en tant que membre suppléant, de Monsieur HAMON, Directeur Général des Services de la commune d'Iffendic, pour le remplacement de Madame SOUEF.**

4. PARTENARIAT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS / CDG 35 : convention 2014-2016

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que la précédente convention a expiré le 31 décembre 2014 par avenant. La nouvelle convention devant prendre effet au 1^{er} janvier 2015, un nouvel avenant avait été initialement évoqué compte tenu des délais de négociation et de la réunion de fin décembre 2014 du conseil d'administration de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

Dans le cadre du processus de renouvellement de la convention de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations, trois grands axes d'actions ont été retenus avec pour chacun des scénarii d'intervention variables propres à chaque Centre.

Le projet de convention, issu des échanges avec le Comité National Technique (CNT), vous est présentement soumis pour un éventuel renouvellement de convention qui porte principalement sur les missions suivantes :

- une mission d'information pour le compte de la CNRACL, du RAFFP et de l'IRCANTEC destinée aux collectivités affiliées et à leurs agents ;
- une mission d'organisation et d'animation de séances d'information collective au titre de la CNRACL, du RAFFP et de l'IRCANTEC au profit des collectivités affiliées et de leurs agents ;
- une mission d'intervention, pour le compte des collectivités, au titre de la CNRACL, sur les dossiers listés à l'article 2.2.3 du projet de convention (*à titre d'exemple : validation de services, liquidation des droits...*) et adressés à la Caisse des Dépôts ainsi que pour la fiabilisation des Comptes Individuels Retraite (CIR) des agents affiliés pour lesquels elle sollicitera les CDG.

Les principales évolutions de ce nouveau partenariat liées au contexte légal et complémentaire induit par les dernières réformes, à savoir :

- la dématérialisation des échanges, recueil des coordonnées médiatiques,
- l'élargissement du droit à l'information (EIR...),
- la possibilité pour les affiliés et les employeurs d'avoir accès aux comptes individuels retraite.

Ainsi, des axes nouveaux sont proposés par la CDC :

- la mobilisation des employeurs pour disposer de CIR fiables. Dans ce cadre, les CDG, pour le compte des collectivités qui leur sont affiliées, apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information ;
- la participation à la gestion active des stocks des dossiers de validations.

Il est à noter que le CDG 35 effectue déjà les missions sus-évoquées du projet de convention avec différents niveaux d'intervention afin de répondre au mieux à la demande des collectivités affiliées et adhérentes. La présente convention permet au CDG de compléter son action avec des outils et partenaires de la CDC et ainsi de percevoir une participation financière couvrant partiellement les dépenses de cette activité.

En conséquence, au vu de la présente situation, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- ♦ de poursuivre la réflexion commune aux CDG bretons sur le sujet et nationalement en lien avec la FNCDG (*Fédération Nationale des CDG*) ;
- ♦ d'autoriser Monsieur le président à signer la présente convention.

5. « OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI » : recrutement d'un chargé de mission

Monsieur le Président BERNARD informe les administrateurs que, par délibération n° 14-27 du 19 mars 2014, le Conseil d'Administration du CDG 35 validait le recrutement d'un chargé de mission partagé entre les 4 CDG bretons pour la mise en place et le développement d'un observatoire régional de l'emploi. La mission, qui a démarré le 1^{er} septembre 2014 et a fait l'objet de deux prolongations par voie d'avenant, s'achève le 31 mai 2015.

À compter du 1^{er} juin 2015, le projet rentre dans une seconde phase et il est proposé de recruter un chargé de mission pour une période de 3 ans, toujours selon un principe de mutualisation.

Le CDG 22, pilote de cette action, a publié une offre pour ce recrutement et le jury sera composé d'au moins un membre de chaque CDG.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette mission et d'inscrire aux budgets primitifs 2015, 2016, 2017 et 2018 les dépenses nécessaires à la réalisation de cette décision.

6. CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE : demande de prise en charge émanant de la mairie de Bédée

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport relatif à la demande de prise en charge d'un congé de formation professionnelle émanant de la Mairie de Bédée.

A. Rappel du dispositif et des critères

En application de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, et de son décret d'application n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 (*section 2*) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la FPT, un congé de formation professionnelle peut notamment être accordé à un fonctionnaire s'il a accompli au moins trois années de services effectifs dans la fonction publique.

Le fonctionnaire peut, pendant les 12 premiers mois de ce congé, percevoir une **indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence** qu'il percevait au moment de la mise en congé (*limite de l'indice 650 d'un agent en fonction à Paris*). En contrepartie, le fonctionnaire s'engage à rester au service de l'administration pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu les indemnités. En cas de rupture de l'engagement, il doit rembourser le montant des indemnités à concurrence de la durée de service non effectuée.

Les collectivités territoriales et les établissements publics qui emploient moins de 50 agents à temps complet peuvent être remboursés par le CDG de tout ou partie du montant des indemnités versées. Le CDG peut également mettre des agents à disposition desdites collectivités afin d'assurer le remplacement du bénéficiaire du congé.

C'est ainsi que, par délibération n° 08-89 du 3 décembre 2008, le Centre de Gestion a arrêté des critères pour être à même de traiter les demandes avec équité.

B. Demande de prise en charge de la mairie de Bédée (collectivité de moins de 50 agents à TC)

La mairie de Bédée sollicite une prise en charge de l'indemnité versée dans le cadre d'un congé de formation professionnelle d'une durée de 7 mois (*janvier à juillet 2015*) d'un Adjoint technique de 1^{ère} classe (*temps complet*) occupant les fonctions d'agent en espaces verts et de maintenance des bâtiments.

La présente formation de 844 heures sera réalisée au titre du congé de formation professionnelle dans le but d'une évolution de carrière vers un poste de responsable de la maintenance des bâtiments communaux.

Au vu des critères visés dans la délibération précitée :

- cette formation s'inscrit dans un projet communal d'évolution de la structure (*structurer et développer la compétence « maintenance bâtiments » permettant de diminuer le recours à des prestataires externes et s'inscrivant utilement à terme dans des perspectives de mutualisations*),
- cette formation s'inscrit dans un nouveau besoin fonctionnel,
- l'agent exerce ses fonctions au sein de la collectivité depuis février 2007,
- cette formation constitue une première demande.

L'agent a émis par écrit un engagement de principe à rester au service de l'administration pendant une période égale au triple de celle pendant laquelle il sera indemnisé par sa collectivité.

À titre indicatif, ci-dessous une estimation du montant de la prise en charge :

- Traitement brut mensuel de l'agent (*janvier 2015*) : 1 523, 37 €
- 85 % TB = 1 294, 86 € (*indemnité*)
- 25 % de l'indemnité = 323,72 €
- Montant de la prise en charge = (323, 72 € / 151,67 H) X 844 H = 1 801 €

soit une prise en charge de 1 801 €

844 heures du 5 janvier 2015 au 24 juillet 2015, à l'AFPA de Languieux

Au vu des critères précisés dans le rapport, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de prise en charge d'un congé de formation professionnelle émanant de la mairie de Bédée.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable, à l'unanimité, par vote à main levée, à la prise en charge d'un congé de formation professionnelle émanant de la mairie de Bédée et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

7. LOGICIEL « INFOCENTRE GPEEC » : contrat avec DS Services relatif à l'utilisation du logiciel

Monsieur le Président BERNARD informe les administrateurs que, par délibération n° 12-27 du 14 mars 2012, le Conseil d'Administration du CDG 35 décidait de conventionner avec DS Services pour l'utilisation du logiciel « Infocentre GPEEC ». Ce contrat, d'une durée de trois ans, s'est achevé le 22 mars 2015.

Ce logiciel a permis la collecte dématérialisée des deux derniers bilans sociaux mais son utilité ne se limite pas à cela. Il peut, notamment, fournir des données pour l'observatoire régional de l'emploi, puisque les trois autres CDG bretons en sont également utilisateurs.

Le contrat prévoit l'hébergement, la maintenance, l'assistance et la formation. Sa durée est de 3 ans à compter du 23 mars 2015. Le coût est de 949,00 € H.T. par an. Il est basé sur la strate d'agents gérés dans le département (*entre 10 001 et 15 000 agents*).

Afin de renouveler la mise à disposition de cet outil, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Président à signer le nouveau contrat.

8. MISE EN PLACE D'UNE PRÉPARATION AUX FONCTIONS D'INSTRUCTEURS D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, au 1^{er} juillet 2015, l'État n'instruira plus les actes d'urbanisme et transfère cette compétence vers les collectivités.

Pour accompagner ce changement, le CDG 35 a réuni, dans le cadre du « club interco », les collectivités impactées par cette nouvelle compétence, les services de la DDTM, le Département, Mégalis Bretagne et le CNFPT. Chaque institution a présenté des actions visant à aider les collectivités.

Mégalis Bretagne propose aux collectivités un logiciel commun de gestion des autorisations du droit des sols. Le déploiement et les formations seront assurés au mois de juin.

Le Conseil Départemental, au titre de la solidarité territoriale, souhaite accompagner les collectivités en proposant de participer au financement pour l'élaboration et la mise à disposition d'un logiciel dédié pour les EPCI au sein de Mégalis Bretagne. Il envisage aussi de mettre en place un service d'appui juridique et d'apporter son soutien au CDG pour la constitution d'un vivier de remplaçants permettant de répondre à des besoins occasionnels (*pics d'activités, remplacements*).

Pour répondre aux besoins des collectivités, le CNFPT propose, en supplément des formations prévues au catalogue, deux stages : l'instruction du permis de construire et du permis de démolir et l'instruction du permis d'aménager. Ces formations sont à destination des nouveaux recrutés dans les collectivités et des agents des missions temporaires.

Le service Mobilité - Emploi - Compétences dispose d'une dizaine d'agents itinérants opérationnels en urbanisme. Cependant, ce service est aussi un vivier pour les recrutements permanents en cours. Il importe donc de le reconstituer et de l'entretenir en prévision des demandes de renfort à venir pour garantir la continuité du service public. Dans cette perspective, le CDG 35 va mettre en place, avec l'aide de la DDTM et le soutien du Département, une préparation aux fonctions d'instructeurs d'environ 4 semaines alternant apports théoriques et immersion dans des services ADS à destination de 6 à 8 personnes disposant déjà des bases juridiques et/ou des connaissances du milieu territorial. Ce dispositif va compléter le vivier départemental d'agents itinérants opérationnels en urbanisme.

Des conventions entre le CDG et les différents partenaires seront rédigées pour la mise en place de ce dispositif.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Président à signer tout acte relatif à cette préparation à l'emploi et les conventions de partenariat nécessaires.

9. CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2014 : bilan financier et détermination du coût du lauréat

A. Examen Professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe (spécialités « Bibliothèque », « Archives », « Musée » et « Documentation »)

Louis LE COZ, rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, session 2014, a été organisé par le Service Interrégional des Concours pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand-Ouest (*Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie et Pays de la Loire*).

Les membres du jury se sont réunis le 12 décembre 2014 et ont déclaré 67 candidats admis.

♦ Éléments d'information sur l'examen professionnel :

Géographie de l'examen professionnel	Interrégion Grand-Ouest
Nombre de candidats inscrits	107
Nombre de candidats admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite d'admission	106
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	94
Nombre de candidats convoqués à l'épreuve orale d'admission	92
Nombre de présents à l'épreuve orale d'admission	89
Nombre de candidats déclarés admis	67
Nombre de candidats inscrits sur la liste d'admission valable à compter du 16 décembre 2014	67

Lors de l'ouverture de cet examen, le coût avait été estimé à 42 318,00 € pour 110 inscrits (*soit 384,71 € par candidat inscrit*).

En définitive, les charges de cet examen s'élèvent à **36 372.86 € pour 107 candidats inscrits et 67 candidats admis :**

- soit un coût de **339.93 € par candidat inscrit**,
- soit un coût de **542.88 € par candidat admis**.

Conformément à l'article 13 de la convention cadre pluriannuelle du 21 décembre 2012 conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée », le coût total de cet examen interrégional est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le bilan financier et le coût du candidat lauréat pour l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2014 (bilan financier définitif : 36 372.86 € - coût du lauréat : 542.88 €).

L'ACTUALITÉ STATUTAIRE

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration l'actualité statutaire.

1. NOUVEAUX TEXTES PARUS

A. Réunion d'information : retraite du régime général de la sécurité sociale

Le Centre de Gestion organise une réunion d'information sur la retraite du régime général.

Cette rencontre, animée par la CARSAT et le CICAS, est destinée aux agents chargés de la constitution des dossiers de retraite.

Elle s'est déroulée le **mardi 5 mai 2015**. Deux sessions ont été proposées :

- Session 1 : de 9h30 à 12h
- Session 2 : de 14h à 16h30

au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine
Village des Collectivités Territoriales
1, avenue de Tizé
35236 THORIGNE FOUILLARD

B. Rappel : Droit à l'information retraite

Dans le cadre du droit à l'information retraite pour les agents affiliés à la CNRACL, il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter les données Carrière de leurs agents via leur espace personnalisé, et ce avant la fin du mois de mai 2015.

Les agents nés en 1955 et 1960 vont recevoir des estimations individuelles globales (EIG) et ceux nés en 1965, 1970, 1975 et 1980 des relevés individuels de situation (RIS).

Concernant les agents affiliés à la CNRACL, il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter les données Carrière de leurs agents via leur espace personnalisé :

- **Agent nés en 1955 et 1960 destinataires de l'estimation indicative globale (EIG) en 2015 :**
Pour les agents nés en 1955 et 1960, un dossier est à remplir dans le service Simulation de Calcul de votre espace personnalisé en état « Demande à effectuer ».
- **Agents nés en 1965, 1970, 1975 et 1980 destinataires d'un relevé de situation individuelle (RIS) en 2015 :**
Pour les agents nés en 1965, 1970, 1975 et 1980, vous devez utiliser le service Gestion des comptes individuels retraite pour compléter, si nécessaire, leurs données carrières.

Une fois complétés, les dossiers sont à transmettre directement à la CNRACL.

C. Rappel : délai d'envoi des dossiers de liquidation - blocage à 2 mois depuis le 1^{er} janvier 2015

Les dossiers de demande de pension doivent être transmis à la CNRACL au moins trois mois avant la date de radiation des cadres des agents, conformément à l'article 59 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le délai minimum à respecter entre la date de transmission et la date de radiation des cadres prévues est de 2 mois.

Cette restriction s'applique également à la transmission au Centre de Gestion.

Il convient donc de tenir compte de ce temps d'intervention pour que les dossiers puissent être transmis à la CNRACL dans les délais (*pour l'envoi au CDG, 4 mois minimum avant la date de radiation des cadres pour nous permettre de contrôler les dossiers*).

D. Actualités « rémunération » à destination des collectivités adhérentes à la mission

1/ Éditions de la Mission Rémunération

Dans le cadre du démarrage du nouveau logiciel Rémunération et de ce 1^{er} trimestre d'utilisation, un effort de simplification et de lisibilité des éditions est entrepris par le service Statuts-Rémunération dans la limite des contraintes techniques préexistantes.

Ainsi, les éditions proposées ont été renommées afin de faciliter leur identification. En effet, le formalisme de l'espace d'échange impose une définition particulière des documents. En conséquence, les premiers caractères correspondent au code identificateur de votre établissement, suivi de l'année et du mois de paie traité, l'objet du document et se termine par le code Siret de votre établissement.

Les mots définissant l'objet sont séparés par un caractère spécial (*par exemple : Preparation_mandatament_avec_rupture_par_chapitre*).

Aussi souvent que cela a été possible, le formalisme des éditions est identique : Nom de l'agent, Base, Taux salarial, Montant salarial, Taux patronal, Montant patronal, Total par agent et totaux.

Une édition spécifique est prévue par tiers comptable, ce qui correspond donc à une édition par mandat administratif.

Enfin, 2 fichiers HOPAYRASEPA sont adressés aux collectivités qui établissent un mandat collectif des salaires. Seul le fichier avec une extension txt doit être déposé sur la plateforme DGFIP ; le second fichier avec une extension PDF est un fichier de contrôle des virements à effectuer.

2/ Baisse du taux de la cotisation patronale d'allocations familiales

À compter du 1^{er} janvier 2015 pour les employeurs entrant dans le champ d'application de la réduction Fillon au titre de leurs salariés dont la rémunération n'excède pas 1.6 fois le montant du Smic, le taux est fixé à 3.45 %.

Dans une publication du 5 février 2015, les services de l'URSSAF ont précisé les modalités déclaratives concernant la baisse du taux de cotisations, notamment lorsque l'employeur n'est pas éligible à la réduction FILLON, les employeurs du secteur public, et dont le taux de la cotisation patronale d'allocations familiales est maintenu à 5,25 %.

Pour les CTP communs avec les employeurs du secteur privé dont le taux est porté à 3,45 % (*notamment le CTP 100*), l'employeur doit alors reporter systématiquement les rémunérations assujetties à la cotisation « allocations familiales » dans la ligne supplémentaire 430 "COMPLÉMENT COTISATION AF" au taux de 1,80 %.

3/ Prorogation de la GIPA en 2015

Le décret n° 2015-54 du 23 janvier 2015 publié au JO du 25 janvier 2015 proroge pour 2015 la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat.

La période de référence pour calculer le montant de la GIPA 2014 est fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014. L'article 5 du décret n° 2008-59 du 6 juin 2008 qui a institué la GIPA est en conséquence modifié.

Pour le calcul de la GIPA au titre de 2015, les valeurs à prendre en compte sont les suivantes (arrêté ministériel du 4 février 2015) :

- Taux de l'inflation : + 5,16 %
- Valeur moyenne du point en 2010 : 55,4253 €
- Valeur moyenne du point en 2013 : 55,5635 €

4/ Nouvelle contribution patronale destinée au financement des syndicats à compter du 1^{er} janvier 2015

Afin d'assurer "une meilleure transparence dans l'information et la gestion des financements des organisations syndicales et patronales", l'article 31 de la loi du 5 mars 2014 prévoit la création d'un fonds paritaire de financement.

Cette contribution concerne tous les employeurs des entreprises privées et les salariés des entreprises publiques employés dans les conditions de droit privé.

Fixée à un taux de 0,016 % par le décret du 30 décembre, la contribution s'applique sur les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle est recouvrée par l'URSSAF et figure sur le bordereau de cotisations URSSAF sous le code type de personnel 027.

2. PUBLICATIONS

A. Documents

Nature du document	Intitulé
Brèves	Mise à jour des coordonnées des organisations syndicales Publication des listes d'aptitude promotion interne 2015 Droit à l'information Retraite Délai d'envoi des dossiers de liquidation - blocage à 2 mois depuis le 1 ^{er} janvier 2015 Information à une réunion information retraite régime général le 5 mai 2015

B. Focus

Date de publication	Intitulé
16 février 2015	Protection sociale complémentaire
25 mars 2015	CHSCT
3 mars 2015	Élections départementales
6 mars 2015	Outils et publications RH
6 mars 2015	Administration numérique
11 mars 2015	Rencontres thématiques
24 mars 2015	Travail temps partagé
24 mars 2015	Compensation du handicap
2 avril 2015	Carrefour Mobilité 02/04
14 avril 2015	Formation AMEEP 2 ^{ème} session
15 avril 2015	Entretien professionnel

C. Autre(s) information(s) du service Statuts-Rémunération

➤ ***Des rencontres par pays sur l'entretien professionnel d'avril à juin sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine.***

Le décret du 16 décembre 2014 rendant obligatoire l'entretien professionnel aux lieu et place de la notation à compter de l'évaluation 2015, le CDG 35 propose une information pratique pour faciliter sa mise en œuvre.

Ces réunions sont l'occasion de présenter, d'une part, les principes relatifs à cet entretien professionnel et les modalités pratiques, d'autre part, des méthodes et outils, et enfin, l'occasion de répondre aux questions autour de cette thématique.

Ces rencontres, s'adressant aux **élus, directeurs généraux des services, secrétaires de mairie et chargés du personnel**, sont déclinées par pays en groupes restreints. La 1^{ère} réunion s'est déroulée le :

**Le vendredi 10 avril 2015 de 9H00 à 12H00
au Village des Collectivités Territoriales
1 av. de Tizé
à Thorigné-Fouillard**

et les autres dates sont les suivantes :

- le **7 mai** 2015 de 14h00 à 17h00 - Chantepie - salle "Les Marelles"
- le **12 mai** 2015 de 14h00 à 17h00 - Bain-de-Bretagne - salle "Le Clos des Cerisiers"
- le **19 mai** 2015 de 14h00 à 17h00 - Montauban-de-Bretagne - salle "Esméralda"
- le **28 mai** 2015 de 14h00 à 17h00 - Communauté de Communes Pays de la Roche aux Fées
- le **19 juin** 2015 de 9h00 à 12h00 - Village des collectivités - 1 av. Tizé - Thorigné-Fouillard
- le **23 juin** 2015 de 14h00 à 17h00 - Saint-Malo Agglomération
- le **25 juin** 2015 de 14h00 à 17h00 - Communauté de Communes du Pays de Fougères

L'inscription à cette réunion est obligatoire via le formulaire en ligne sur le site du CDG 35.

Par ailleurs, un focus a été réalisé à l'issue de la 1^{ère} réunion du 10 avril dernier.

Lors de cette première réunion, une trentaine de personnes environ étaient présentes. Parallèlement à la présentation de l'entretien professionnel, cette rencontre a permis de répondre à de nombreuses questions des participants en permettant à chacun d'exprimer ses problématiques et ses interrogations dans la mise en œuvre de cette nouvelle démarche d'évaluation. Voici quelques témoignages :

Agnès BRIAND, mairie de Le Verger, remplaçante actuelle de la secrétaire de Mairie et Charles MARCHAL, Maire de Le Verger

« Cette réunion d'information sur la thématique de l'entretien professionnel est très intéressante pour nous aujourd'hui. Elle va nous permettre de nous aider dans la mise en place des entretiens professionnels. Nous devons revoir l'organisation de la collectivité et les fiches de postes, c'est pourquoi je souhaiterais participer à d'autres formations (CNFPT élus-agents) pour la mise en place des entretiens. »

« Le Verger est une petite commune du département c'est pourquoi nous avons besoin de ces éclaircissements techniques et juridiques toujours très précis qui nous sont apportés par le CDG 35. C'est un véritable appui indispensable pour nous, surtout par rapport à des sujets comme celui-ci qui sont un enjeu pour l'agent comme pour la collectivité. »

Dominique BONNEL, Saint-Malo Agglomération, responsable des Ressources Humaines et Chantal DESCLOS, responsable formation

« La mise en place de l'entretien professionnel est un enjeu managérial pour la collectivité, notamment pour les chefs d'équipe et les encadrants de proximité. Participer à ce type de réunion est essentiel car cela permet de recueillir un regard d'experts et de partager nos expériences dans sa mise en place. Les réponses apportées à nos interrogations sont immédiates, c'est un vrai gain de temps ! »

« Je m'interrogeais avant de venir sur la notion de supérieur hiérarchique direct, le circuit de validation ou les agents concernés par l'évaluation professionnelle (fonctionnaire, contractuel ou stagiaire). Cette réunion m'a apporté beaucoup d'éléments de réponses et les échanges avec les autres participants nous sont à tous bénéfiques pour la mise en place de cette nouvelle disposition réglementaire. Demain, l'entretien professionnel sera un temps privilégié important entre l'agent et son supérieur hiérarchique. »

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'actualité statutaire.

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 30 avril 2015	Mardi 12 mai 2015
Jeudi 11 juin 2015	Jeudi 25 juin 2015
Jeudi 17 septembre 2015	Mardi 29 septembre 2015
Jeudi 12 novembre 2015	Jeudi 26 novembre 2015

INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T.
Lundi 15 juin 2015	Lundi 8 juin 2015
Lundi 12 octobre 2015	Lundi 7 septembre 2015
	Lundi 2 novembre 2015
	Lundi 14 décembre 2015

INSTANCES DE SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 7 mai 2015	Mercredi 20 et jeudi 21 mai 2015
	Mercredi 24 et jeudi 25 juin 2015
Jeudi 2 juillet 2015	Mercredi 22 et jeudi 23 juillet 2015
	Mercredi 26 et jeudi 27 août 2015
Jeudi 10 septembre 2015	Mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2015
	Mercredi 21 et jeudi 22 octobre 2015
Jeudi 5 novembre 2015	Mercredi 25 et jeudi 26 novembre 2015
	Mercredi 16 et jeudi 17 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, clôt la séance à 12 H 20.

Le Secrétaire de Séance

Le Président,

Bernard PIEDVACHE

Jean-Jacques BERNARD